

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Plan d'actions 2018-2021

SOMMAIRE

PREAMBULE4

- > S'engager ensemble pour l'égalité et la préservation de notre environnement4

AXE 1 - PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAVORISER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE7

- > Notre ambition8
- > Notre feuille de route : nos engagements, nos actions10

AXE 2 - FAVORISER L'INSERTION SOCIALE PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE14

- > Notre ambition15
- > Notre feuille de route : nos engagements, nos actions16

AXE 3 - FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET RESPONSABLE18

- > Notre ambition19
- > Notre feuille de route : nos engagements, nos actions21

AXE 4 - OPTIMISER L'ORGANISATION DE L'ACHAT PUBLIC DU VAL-DE-MARNE23

- > Notre ambition24
- > Notre feuille de route : nos engagements, nos actions25

AXE 5 - FAIRE VIVRE LE SCHEMA AU BENEFICE DES VAL-DE-MARNAIS : GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION28

- > Gouvernance, suivi et évaluation29
- > Nos engagements30

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS31

> Fiches actions de l'axe 1 : Promouvoir la transition écologique et favoriser la résilience du territoire	32
> Fiches actions de l'axe 2 : Favoriser l'insertion sociale par l'activité économique	34
> Fiches actions de l'axe 3 : Faire de la commande publique départementale un levier de développement de l'économie locale et responsable	35
> Fiches actions de l'axe 4 : Optimiser l'organisation de l'achat public du Val-de-Marne	36

PREAMBULE

S'engager ensemble pour l'égalité et la préservation de notre environnement

Le Département du Val-de-Marne consacre, chaque année, plus de 350 millions d'euros pour l'achat de fournitures, services et travaux, afin de mettre en œuvre de manière ambitieuse les politiques publiques dont il a la responsabilité. Ce volume constitue ainsi un remarquable levier de soutien à l'emploi des Val-de-Marnais, à l'insertion des personnes qui en sont les plus éloignées, au développement durable et à la promotion de l'économie sociale et solidaire.

En effet, la situation environnementale, économique et sociale de notre pays nous met au défi d'agir. Le jour du dépassement¹, c'est-à-dire la date à laquelle les ressources que la planète peut produire en une année ont été consommées, recule d'année en année. En 1970, le jour du dépassement se fixait au 23 décembre. En 2017, c'est au 2 août que celui-ci est tombé. 1,6 terres seraient ainsi nécessaires aux besoins actuels de la population mondiale ; et si celle-ci adoptait le mode de vie d'un Français, ce sont 3 terres dont nous aurions besoin. Dans le domaine économique, le développement des PME-TPE pose également question. Ces entreprises emploient un salarié sur deux, soit 7 millions de personnes, et sont un des moteurs principaux de la création d'emplois en France. Pourtant, 20% des TPE-PME sont chaque année en situation de défaillance en Ile-de-France, majoritairement dans le secteur du bâtiment². Enfin, c'est l'état de la société qui nous invite à intervenir. Alors que le chômage touche près de 10% de la population active, et plus particulièrement les moins de 25 ans et les plus de 50 ans, 100 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans aucun diplôme.

Face à l'urgence écologique, les difficultés économiques et la détresse sociale, le Département du Val-de-Marne s'engage quotidiennement au travers des politiques publiques qu'il met en œuvre. Chef de file de l'action sociale, la collectivité départementale agit directement et avec détermination en faveur des plus démunis. Néanmoins, c'est également par sa stratégie d'achat que le Conseil départemental peut contribuer à une société plus juste

¹ Ce concept a été développé par l'ONG américaine Global Footprint Network et est calculé chaque année depuis 1986.

² Etude Deloitte-Altarea, « L'entreprise en difficulté en France ».

et plus verte. En effet, pour mettre en œuvre les compétences dont il a la charge, une part importante du budget départemental est affectée à l'achat de fournitures (ex. : mobilier pour les crèches départementales, matériel d'entretien des routes et des espaces verts), de services (ex. : maintenance des bâtiments départementaux) et de travaux (ex. : construction de collèges). Ainsi, l'achat public désigne l'ensemble des acquisitions réalisées par une entité publique en vue de satisfaire les besoins liés à la mise en œuvre des politiques publiques.

La mission principale d'un acheteur public a longtemps consisté en la sécurisation juridique des procédures de passation des marchés publics, afin d'assurer l'égal accès à la commande publique et de prévenir tout conflit d'intérêts. Toutefois, **depuis plusieurs années se développe la notion d'achat durable, ou achat responsable**. Celle-ci est issue du constat de l'incidence significative de la politique d'achats d'une organisation sur son environnement direct. En effet, une collectivité publique, comme une entreprise, peut, par ce biais, contribuer (ou non) au développement économique d'un territoire, à la préservation (ou la consommation aveugle) des ressources naturelles, ainsi qu'à la réduction (ou l'accroissement) des inégalités. **Pour que l'impact économique, social et environnemental de l'achat ne relève pas seulement d'un choix, la réglementation impose désormais sa prise en compte dès la définition du besoin.**

L'achat responsable est défini par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire comme un achat qui :

- Intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et du développement économique ;
- Prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes de consommation d'énergie et de ressources ;
- Intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

La Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire instaure une **obligation pour les acheteurs publics d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables**. La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte complète cette obligation par l'ajout d'une dimension environnementale et de promotion de l'économie circulaire. Le schéma doit déterminer « les objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés », ainsi que des éléments à caractère écologique. Sont également indiquées les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Cette obligation a pour objet d'encourager la volonté des grandes collectivités territoriales d'inscrire leur politique d'achat dans une démarche plus responsable. Le schéma devrait également concourir à atteindre les objectifs

du plan national d'action pour l'achat public durable qui établit une feuille de route et fixe des objectifs à l'horizon de 2020.

Le Département du Val-de-Marne mène depuis plusieurs années une réflexion large sur l'achat responsable, en témoignent les nombreux dispositifs déjà bien établis. Le présent schéma n'est donc pas la simple amorce de l'implication de notre collectivité en la matière mais bien la structuration et la consolidation des actions entreprises. Son ambition n'est pas d'égrainer de multiples intentions mais bien de s'engager sur des projets précis, résolument portés par les élus et les services départementaux. La rédaction du schéma aura également permis à l'ensemble des directions concernées de recueillir les bonnes pratiques et de s'interroger collectivement sur les axes d'approfondissement et d'innovation.

Afin de s'assurer de l'opérationnalité des orientations prises, mais également d'asseoir chaque action sur un objectif stratégique, le présent schéma s'articule autour de 5 axes, 21 engagements et 49 actions, reprises dans des fiches en annexe. Ces fiches se présentent comme la déclinaison opérationnelle des engagements pris, indiquant pour chacun un élu et une direction référents, les directions associées ainsi que la temporalité d'exécution et les objectifs.

Si l'obligation législative et réglementaire se limite à la détermination d'objectifs sociaux et environnementaux, le présent schéma intègre également des éléments portant sur la facilitation de l'accès des TPE/PME à la commande publique ainsi que sur l'optimisation de l'organisation de l'achat public. Cette dernière préoccupation permettra de trouver des marges de manœuvre financières contribuant à l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux fixés.

Les cinq axes retenus sont donc les suivants :

- **Promouvoir la transition écologique et favoriser la résilience du territoire ;**
- **Favoriser l'insertion sociale par l'activité économique ;**
- **Faire de la commande publique départementale un levier de développement de l'économie locale et responsable ;**
- **Optimiser l'organisation de l'achat public du Val-de-Marne ;**
- **Faire vivre le Schéma au bénéfice des Val-de-Marnais : gouvernance, suivi et évaluation.**

L'objectif du schéma des achats responsables est ainsi de réaffirmer l'ambition du Département en la matière, d'amplifier et de structurer un mouvement déjà à l'œuvre.

Axe 1

PROMOUVOIR LA
TRANSITION
ECOLOGIQUE ET
FAVORISER LA
RESILIENCE DU
TERRITOIRE

Axe 1 - Promouvoir la transition écologique et favoriser la résilience du territoire

Notre ambition

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le dérèglement climatique et de développement d'une économie verte.

Dans ce cadre, il porte une attention particulière à la fonction d'achat public, en tant que levier majeur de soutien économique au territoire, de structuration des filières de l'économie sociale et solidaire (ESS), de prise en compte de l'impact environnemental ainsi que l'évolution des techniques des métiers.

Revisiter les besoins, intégrer les critères environnementaux et sociaux, poursuivre une logique de cycle de vie et de coût global dans l'ensemble du processus d'achat permet en effet d'agir pour :

- Maitriser l'impact environnemental de l'achat ;
- Prendre en compte la chaîne de vie des biens ;
- Développer la sobriété énergétique et une gestion respectueuse des ressources.

La fonction d'achat représente ainsi un des éléments de réponse aux enjeux multiples et transversaux de la transition écologique que le Département ambitionne de promouvoir, en lien notamment avec les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de gestion respectueuse des ressources naturelles, de soutien à l'économie circulaire et de résilience du territoire.

En lien avec une démarche globale, elle constitue ainsi un levier stratégique et opérationnel tant pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques que pour adapter le territoire aux répercussions du dérèglement climatique.

Par sa transversalité, cette fonction d'achat traverse de nombreuses actions multisectorielles, qui s'articulent au sein de différents schémas :

- le **plan climat air énergie départemental** (PCAED), en cours de révision, définit les objectifs de la collectivité pour atténuer et lutter contre le réchauffement climatique ;
- le **plan vert** guide la politique en faveur des espaces verts, des espaces naturels et du paysage ;
- le **schéma directeur énergie**, pour répondre aux enjeux énergétiques/climatiques du patrimoine bâti, vise à diviser par 7 les

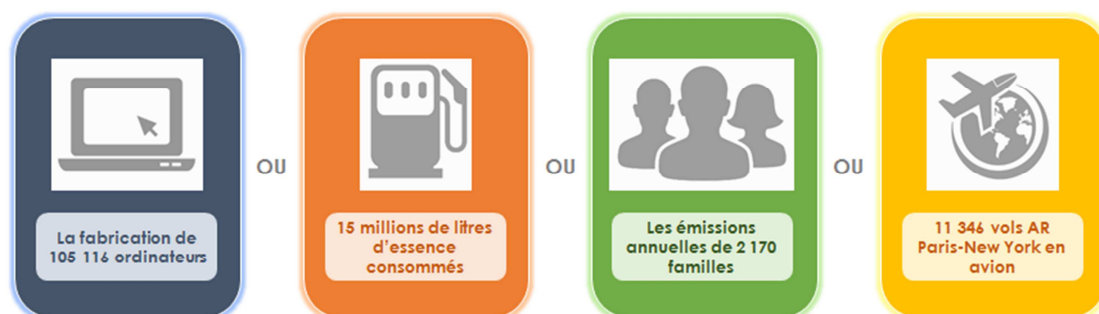
émissions de gaz à effet de serre des bâtiments gérés par le Conseil départemental et par 2 la consommation énergétique ;

- le **plan des déplacements du Val-de-Marne** est le document d'orientation de la politique de déplacements du Val-de-Marne actuellement en cours de révision ;
- le **schéma de l'aménagement** permet d'appréhender les grands enjeux d'aménagement pour les quinze prochaines années dans les domaines de l'habitat, les transports, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie, l'environnement ;
- la **charte des collèges 2020** traduit les ambitions politiques départementales en faveur de l'éducation des collégiens val-de-marnais ;
- le **programme d'action départemental pour l'insertion et pour l'emploi** ;
- le **plan de mobilité** pour rendre plus durable les déplacements générés par l'activité du Conseil départemental du Val-de-Marne.

L'ensemble de ces politiques départementales offre des pistes d'actions destinées à favoriser la transition écologique, et par ce biais, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, comme par exemple :

- Une stratégie d'achats alimentaires favorisant les producteurs locaux, l'approvisionnement en fruits et légumes issus de l'agriculture durable ou labellisée à destination des restaurants des collèges et du personnel ;
- Une gestion saine et durable des espaces verts via une politique volontariste en matière de suppression des produits phytosanitaires ;
- Des projets innovants en faveur du climat et des citoyens : le Département ainsi est lauréat de l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte ;
- Un parc bâti sain et peu énergivore, puisqu'il s'agit, d'ici 2050, de diviser par 7 les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments gérés par le Conseil départemental et par 2 la consommation énergétique ;
- La construction de collèges à énergie positive à partir de 2020 ;
- L'utilisation de produits papetiers recyclés (100% du papier et des enveloppes commandés bénéficient d'un label 100% recyclé).

Par ailleurs, dans le cadre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les services départementaux, l'ensemble des achats de fournitures et services (mobilier et autres appareils informatiques, équipements électriques, informatique et consommables, petites fournitures, services) est arrivé premier poste d'émissions de gaz à effet de serre. Pour 2013, ce poste représentait 37 100 tonnes équivalent CO2 soit 31% du total des émissions du Département. En équivalence, cela représente :



Au travers de ses actions, tant en direction du territoire qu'au niveau de son patrimoine et services, la politique d'achats durables constitue donc un levier essentiel de performance et d'action, au service des enjeux environnementaux, écologiques, sociaux du territoire.

Notre feuille de route : nos engagements, nos actions

Engagement 1.1.

Favoriser la construction de bâtiments bas carbone, Haute Qualité Environnementale et encourager la sobriété énergétique.

Action 1.1.1.

Promouvoir la construction et la rénovation du parc bâti départemental en favorisant des matériaux respectueux de l'environnement, une consommation énergétique la plus restreinte possible tout en les adaptant aux besoins.

Action 1.1.2.

Favoriser les pratiques et usages écoresponsables.

Action 1.1.3.

Tester, évaluer et généraliser de nouvelles typologies de marchés avec obligation de résultats.

Engagement 1.2.

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques liés aux déplacements des agents, et des fournisseurs à-travers des véhicules moins polluants, l'optimisation de flux et le développement des modes doux de circulation.

Action 1.2.1.

Sensibiliser les agents départementaux à l'éco-conduite.

Action 1.2.2.

Privilégier l'achat de véhicules propres.

Action 1.2.3.

Intégrer des clauses visant à inciter les fournisseurs à utiliser des moyens de mobilité propres.

Engagement 1.3.

Poursuivre la politique ambitieuse d'approvisionnement durable des denrées alimentaires.

Action 1.3.1.

Promouvoir l'agriculture biologique, écologique et les circuits courts pour l'alimentation des personnels, des enfants (Jeunes ASE, crèches) et des collégiens.

Action 1.3.2.

Réduire les déplacements liés à l'approvisionnement des restaurants des personnels, des enfants et des collégiens.

Engagement 1.4.

Généraliser l'achat de consommables, mobiliers et matériels informatiques écoresponsables (écolabels, produits recyclés et/ou recyclables) et repenser leur cycle de vie.

Action 1.4.1.

Promouvoir des achats adaptés, tant du point de vue de la définition des besoins que de leur impact environnemental, selon un processus global, envisagé tout au long du cycle de vie du produit (ex. : formation aux écogestes des personnels d'entretien via l'insertion de clause dans les marchés de nettoyage).

Action 1.4.2.

Augmenter la part d'achat de produits éco-conçus (papier, produits d'entretien, mobilier en bois, habillement, ...).

Action 1.4.3.

Promouvoir les potentialités territoriales de l'économie verte et circulaire (repérer les opportunités qu'offre le territoire).

Action 1.4.4.

Systematiser la prévention et la valorisation des déchets de l'administration.

Engagement 1.5.

Favoriser le réemploi et la réutilisation en interne comme en externe, notamment en ce qui concerne les matériels informatiques, les mobiliers etc.

Cet engagement devra concerner les achats directs, mais aussi l'utilisation de matériel par les prestataires.

Action 1.5.1.

Favoriser le réemploi et la réutilisation en interne, notamment en ce qui concerne les matériels informatiques, les mobiliers etc.

Action 1.5.2.

Développer ou renforcer des partenariats pour valoriser la réutilisation des matériels usagés.

Engagement 1.6.

Encourager la gestion durable des équipements et du patrimoine.

Action 1.6.1.

Encourager un entretien durable, sain et respectueux de l'environnement et de l'ensemble du patrimoine départemental : espaces verts, voirie, etc.

Engagement 1.7.

Promouvoir l'écoresponsabilité dans les travaux publics.

Action 1.7.1.

Généraliser les chantiers écoresponsables : prévenir les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, adapter les techniques et procédés utilisés.

Action 1.7.2.

Renforcer et harmoniser la gestion durable des déchets de chantier.

Axe 2

FAVORISER
L'INSERTION SOCIALE
PAR L'ACTIVITE
ECONOMIQUE

Axe 2 - Favoriser l'insertion sociale par l'activité économique

Notre ambition

Le Département entend réaffirmer son rôle de « bouclier social » auprès de tous les publics et en particulier, les plus fragilisés, dans une approche globale de la personne (levée des freins sociaux, accompagnement à l'emploi, participation citoyenne, ...).

La crise socio-économique à laquelle nous faisons face depuis plusieurs années ne cesse d'augmenter et entraîne des conséquences importantes en matière d'insertion et d'emploi. Les enquêtes nationales montrent que les catégories modestes ou défavorisées ont le plus souvent une image dégradée du service public. Ce sont les premières à subir les conséquences de leur dégradation. De plus, les mesures proposées par l'Etat ont démultiplié depuis plus de trente ans la superposition des dispositifs, catégorisant les publics et les problèmes auxquels ils sont confrontés générant une bureaucratie plus ou moins dense autour de chaque dispositif. Notre administration n'échappe pas à la règle.

Le contexte financier est et va demeurer contraint sur le plan des recettes de fonctionnement, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités se poursuivra. La dépense sociale devrait continuer de croître pour les trois allocations individuelles de solidarité avec un reste à charge grevant toujours fortement notre section de fonctionnement.

Le contexte institutionnel et d'organisation territorial est en évolution continue. **Le Département a été confirmé dans son rôle de chef de file des politiques d'insertion** (Loi du 1^{er} décembre 2008, Loi NOTRe du 7 août 2015, notamment). Cette fonction de chef de file correspond en premier lieu à une mission d'animation et de coordination selon une logique de complémentarité et autour d'objectifs partagés de l'ensemble des acteurs sur le territoire départemental. **Le Département du Val-de-Marne a réaffirmé son souhait de croiser ses politiques en ce domaine avec celles en matière d'emploi. C'est dans ce sens que le Département a signé, en décembre 2016, la charte du Grand Paris dans laquelle le Département est copilote de la coordination départementale des clauses sociales, aux côtés de l'Etat.**

Avec la réalisation des projets du Grand Paris, à travers toutes ses composantes (transports, logement, grands projets d'aménagement, développement économique), le département dispose d'une opportunité à agir. **Ces projets d'envergure majeure offrent au Val-de-Marne une opportunité exceptionnelle avec des perspectives d'émergence de nouveaux pôles économiques autour des futures gares du métro automatique, de nouveaux quartiers en construction et des actions d'envergure internationales** (cité de la gastronomie, notamment). Le

département devrait bénéficier dans son ensemble de la plus-value apportée par tous ces projets urbains. **Il convient alors de s'assurer que ces opportunités attendues puissent être optimisées en termes d'activités et d'emplois, que le retour aux val-de-marnais soit garanti et en particulier, pour les plus fragilisés.**

L'enjeu pour la collectivité dans ce contexte est de faire valoir ses valeurs de solidarité qui est un atout pour la société.

Le Département s'est doté, lors de la séance du Conseil départemental du 18 décembre 2017, d'un programme d'action départemental pour l'insertion et l'emploi pour asseoir la politique d'insertion / emploi (PADIE) de la collectivité dans une démarche intégrée avec toutes les politiques de solidarité traduites de façon lisible et visible. Ce programme est, à la fois une déclinaison des orientations politico-stratégiques dans ce champ d'action, mais aussi, la déclinaison concrète de ces orientations en plan d'actions concerté, raisonné et articulé.

Les leviers que propose la commande publique sont valorisés dans ce programme, dans ses différents axes et sur toutes les problématiques proposées par la réglementation :

- Pour valoriser l'expertise et l'expérience du département du Val-de-Marne dans la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics ;
- Pour permettre aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées d'accéder aux marchés publics du Département.

Notre feuille de route : nos engagements, nos actions

Engagement 2.1.

Valoriser l'expertise et l'expérience du département du Val-de-Marne dans la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics.

Action 2.1.1

Optimiser et mutualiser les clauses sociales dans les marchés publics du département.

Action 2.1.2.

Essaimer l'ingénierie « clause sociale » développée au sein de la collectivité dans les marchés de partenaires du département.

Action 2.1.3.

Etre pilote dans la mobilisation des acteurs du territoire autour des clauses sociales et dans la mise en place d'une coordination départementale.

Action 2.1.4.

Continuer à développer l'outil informatique de suivi et gestion de la clause sociale « le maillon ».

Engagement 2.2.

Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées d'accéder aux marchés publics du Département.

Action 2.2.1.

Identifier les secteurs d'achats susceptibles d'être confiés aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées.

Action 2.2.2.

Anticiper les marchés à venir et privilégier l'allotissement, afin de déterminer s'il est possible de prévoir des lots ou des marchés réservés.

Action 2.2.3.

Inciter les entreprises à se référencer sur le portail Maximilien pour bénéficier d'un accès facile aux consultations susceptibles de les intéresser, pour se faire connaître au sein de la « bourse à la sous-traitance et à la cotraitance », pour bénéficier de l'offre de sensibilisation et de formation.

Action 2.2.4.

Continuer et développer le recours au critère de performance en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi à chaque fois que l'objet du marché le permet.

Axe 3

FAIRE DE LA
COMMANDE
PUBLIQUE
DEPARTEMENTALE
UN LEVIER DE
DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE LOCALE
ET RESPONSABLE

Axe 3 - Faire de la commande publique départementale un levier de développement de l'économie locale et responsable

Notre ambition

La commande publique constitue un enjeu essentiel de mieux en mieux reconnu pour le développement d'une économie plus solidaire. Le présent schéma doit contribuer à faire du Val-de-Marne un territoire exemplaire dans ce domaine.

L'ambition du Département est de permettre aux TPE-PME, pourvoyeuses d'emplois, d'accéder à ses marchés publics. Dans le Val-de-Marne, 9 établissements sur 10 comptent moins de 10 salariés et plus de 6 établissements sur 10 n'emploient aucun salarié. Ces entreprises sont pourvoyeuses d'emploi local. Alors que les collectivités locales réalisent 75% de l'investissement public, les TPE-PME se sentent très éloignées de la commande publique. La réglementation des marchés impose souvent un effort trop important pour ces entreprises.

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans le soutien aux TPE-PME de son territoire. Par la création de la plateforme des marchés publics Maximilien, plusieurs collectivités franciliennes, dont le Val-de-Marne, ont facilité l'accès des entreprises à la commande publique. Maximilien permet d'accéder en quelques clics à la quasi-totalité des annonces quotidiennes des marchés publics d'Ile-de-France, et en particulier les marchés de moins de 90 000 € qui ne font pas toujours l'objet d'une publication dans un journal. Maximilien offre également un accompagnement spécifique (support téléphonique, guides, appui des représentants d'entreprises) et des sensibilisations sur le fonctionnement des marchés publics ainsi que des clauses sociales et environnementales. Une bourse de co et sous-traitance est également proposée, facilitant les regroupements d'entreprises dans la réponse à un appel d'offres.

En outre, en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) Ile-de-France, le Département a contribué à l'élaboration d'une brochure « Commande publique : comment mieux travailler ensemble ? » à destination à la fois des TPE/PME et des collectivités territoriales. Enfin, les déjeuners du Président regroupent régulièrement les forces socio-économiques du territoire pour maintenir un dynamisme territorial au service des val-de-marnais.

Plus largement, le département veille à une certaine éthique concernant la fabrication des produits qu'il commande. Il demande à ce que les titulaires des marchés s'engagent à respecter les conventions internationales de protection des droits des enfants, notamment. De même, **il s'assure que les candidats respectent leurs obligations réglementaires concernant l'égalité**

femme-homme. La mise en œuvre du présent schéma sera l'occasion de travailler aussi sur ces thématiques dans le cadre d'une politique ambitieuse d'achat public de la collectivité.

Nous sommes convaincus des **bienfaits du soutien au changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS), un modèle économique émancipateur, au service de l'humain et de l'environnement, centré sur l'utilité sociale.**

L'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble d'activités, de pratiques et d'initiatives caractérisées par des valeurs et principes de fonctionnement qui redonnent la primauté à l'Homme sur le capital, en promouvant une gouvernance démocratique « un homme, une voix » et en favorisant un ancrage territorial structurant des activités et des emplois. L'ESS constitue par ailleurs un secteur porteur d'innovations, l'offre de services et de produits issue de l'ESS ayant vocation à répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou satisfaits de manière partielle par le secteur marchand.

Conscient des enjeux associés au développement de l'ESS sur son territoire, le Conseil départemental a été l'un des premiers départements à mettre en place une politique dédiée à l'ESS dans une approche transversale. En effet, l'ESS est un secteur positionné au confluent de plusieurs politiques sectorielles menées par la collectivité en matière d'emploi, de développement économique, d'insertion, d'éducation ou de commande publique. **L'économie sociale et solidaire permet de développer un emploi durable, ancré localement, respectueux des salariés et souvent complété par une offre d'insertion professionnelle substantielle** : toutes les structures d'insertion par l'activité, cofinancées par le Département font en effet partie de ce modèle économique.

Il apparaît donc primordial de soutenir les acteurs du territoire qui agissent dans l'intérêt général, créent des emplois et innovent en répondant à des besoins non pourvus. Par exemple, le Département a participé à la création de la SCIC Coop Bio IDF qui permet aux agriculteurs bio de mutualiser leurs produits. La SCIC a remporté l'appel d'offres du service de la restauration en faveur de l'approvisionnement en produits bio pour les cantines des collèges. 450 emplois ont été créés ou pérennisés dans l'ESS entre 2011 et 2014 grâce au soutien direct du Département du Val-de-Marne, pour un coût moyen d'environ 3500 € par emploi créé.

Notre collectivité départementale cherche également à favoriser l'innovation pour améliorer l'organisation du service public et le service rendu aux usagers. Au regard des évolutions de la société, l'évolution des services offerts à nos publics est indispensable. Celle-ci sera irriguée par les services départementaux, nos partenaires externes, publics ou privés, mais également par notre capacité d'ouverture à d'autres acteurs (usages du numérique, économie circulaire, etc.). Il s'agit ainsi d'être en mesure d'accompagner le progrès social : progrès technologique pour un meilleur service, émancipation des populations au travers de l'emploi durable, du lien social, de secteurs concourant à l'amélioration des conditions de vie, etc.

Le Département se positionne en tant que territoire d'expérimentation en vue de tester et identifier « les produits de demain » : tester une solution

innovante répondant à une problématique permettant d'améliorer l'action publique et de faire bénéficier les usagers et les agents départementaux de ces innovations. Par exemple, notre collectivité a choisi de soutenir l'application Geovelo, qui propose aux cyclistes les meilleurs itinéraires pour se déplacer à vélo, a installé des luminaires « intelligents » sur les bâtiments départementaux et a créé une plateforme de concertation pour l'observatoire de l'égalité femme-homme ainsi que le renouvellement de la politique agricole.

Notre feuille de route : nos engagements, nos actions

Engagement 3.1.

Soutenir le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS), un modèle économique émancipateur, au service de l'humain et de l'environnement, centré sur l'utilité sociale.

Action 3.1.1.

Anticiper les marchés à venir et organiser des réunions d'information pour permettre aux candidats de préparer leur réponse.

Action 3.1.2.

Former les acteurs de l'ESS à la commande publique et à Maximilien.

Action 3.1.3.

Participer aux rencontres du réseau ESSaimons en Val-de-Marne !, qui regroupent les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire et mettre en relation sur le territoire des acteurs susceptibles d'apporter une synergie.

Action 3.1.4.

Développer le recours aux sous-critères de responsabilité sociétale des entreprises : gouvernance, lucrativité limitée, la politique sociale des candidats, notamment dans les secteurs où la main d'œuvre peu qualifiée constitue l'essentiel du prix proposé (ex. : pour les marchés de nettoyages de locaux).

Action 3.1.5.

Développer l'usage des marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Engagement 3.2.

Faciliter l'accès des TPE-PME, pourvoyeuses d'emplois, aux marchés publics du Département.

Action 3.2.1.

Privilégier l'allotissement pour les gros marchés de façon à permettre aux petites entreprises de candidater.

Action 3.2.2.

Valoriser la cotraitance et la sous-traitance pour permettre à de petits acteurs de se positionner sur une partie du marché, en partenariat avec une entreprise pouvant répondre au reste du marché.

Action 3.2.3.

Identifier des acteurs responsables susceptibles de candidater, afin de déterminer s'il est possible de prévoir des lots ou des marchés réservés.

Action 3.2.4.

Inciter à limiter le nombre d'intermédiaires (« circuits courts »).

Action 3.2.5.

Inciter les entreprises à se référencer sur le portail Maximilien pour bénéficier d'un accès facile aux consultations susceptibles de les intéresser, pour se faire connaître au sein de la « bourse à la sous-traitance et à la cotraitance », pour bénéficier de l'offre de sensibilisation et de formation.

Engagement 3.3.

Favoriser l'innovation pour améliorer l'organisation du service public et le service rendu aux usagers.

Action 3.3.1.

Poursuivre l'expérimentation en s'inscrivant dans le dispositif régional Innov'up.

Action 3.3.2.

Développer autant que de besoin les partenariats d'innovation.

Axe 4

OPTIMISER L'ORGANISATION DE L'ACHAT PUBLIC DU VAL-DE-MARNE

Axe 4 - Optimiser l'organisation de l'achat public du Val-de-Marne

Notre ambition

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 sur les marchés publics visent à **simplifier le cadre de la commande publique, afin de faciliter l'émergence d'une approche économique de l'achat public**. Ces avancées législatives et réglementaires devront permettre au Département du Val-de-Marne de renouveler l'organisation de la commande publique, en créant une dynamique propice à l'optimisation de l'achat.

Le contexte budgétaire contraint renforce cet impératif économique. Plusieurs travaux internes, notamment sur la refonte de la nomenclature des marchés publics, ont d'ores et déjà pointé la nécessité, pour la collectivité, de disposer d'une vision stratégique de la commande publique, en améliorant les processus actuels, permettant de piloter efficacement les achats et de générer des économies. Si elle permet une gestion des marchés publics au plus près des besoins des directions, l'organisation décentralisée des marchés publics en vigueur au Département limite, dans son fonctionnement actuel, l'utilisation de la commande publique comme levier d'intervention au profit d'autres politiques publiques. C'est pourquoi le présent schéma présente l'approfondissement d'une vision globale et innovante de l'achat public comme une nécessité. Cette évolution passera notamment par :

- Un travail approfondi sur la définition du « juste besoin » des directions ;
- La systématisation de la pratique du sourcing, permettant d'identifier et d'étudier les fournisseurs potentiels en amont du lancement d'une procédure de passation ;
- Une mutualisation des besoins et des expertises entre les différentes directions.

Les avancées prévues par le présent schéma permettront, grâce à des gains substantiels, de préserver les politiques publiques au service des Val-de-Marnais mais également de trouver des marges de manœuvre afin d'acquérir des produits et services de qualité environnementale et sociale supérieure. L'optimisation de l'organisation de la commande publique départementale est ainsi un préalable indispensable à la réalisation des engagements de la collectivité en matière d'achats responsables.

Le Département est d'ores et déjà amené à s'emparer des potentialités offertes par la réglementation des marchés publics :

- Désormais, la question de la mutualisation se pose à chaque renouvellement de marché. Des outils de recensement sont en cours d'élaboration afin de faciliter ces démarches.
- S'agissant du déploiement des nouvelles procédures, le plan d'action 2016-2020 du schéma directeur énergie prévoit, par exemple, de

tester de nouvelles typologies de marchés avec obligation de résultats. D'autres procédures innovantes pourraient également être étudiées en fonction des besoins.

- En outre, plusieurs directions se sont inscrites dans une démarche systématique de production de bilans réguliers pour chaque marché.

L'objectif est aujourd'hui de **capitaliser sur ces expériences et d'en faire bénéficier la totalité des services**.

Ainsi, l'enjeu sera de mieux prendre en compte le secteur économique lors de la phase de définition des besoins et d'adopter une approche transversale dans l'organisation de l'achat public, associant toutes les directions. La structuration d'outils et de référentiels partagés par l'ensemble des services favorisera cette mise en commun des besoins et des bonnes pratiques.

Notre feuille de route : nos engagements, nos actions

Engagement 4.1.

Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'achat public facilitant la mutualisation des besoins et poursuivre le déploiement d'outils partagés (nomenclature, cartographie des achats).

Action 4.1.1.

Faire vivre et évoluer la nomenclature des marchés.

Action 4.1.2.

Organiser la mutualisation des besoins entre les directions.

Action 4.1.3.

Favoriser le recours aux groupements de commande et aux centrales d'achat.

Engagement 4.2.

Enrichir les cahiers des charges par la définition du « juste » besoin, la prise en compte du coût global de l'achat, de la qualité et la durabilité des produits ainsi que l'insertion de mécanismes d'incitation à la performance.

Action 4.2.1.

Approfondir la définition du "juste" besoin, permettant de s'assurer de l'adéquation de l'achat au besoin réel et lutter contre la surconsommation (notamment par des exigences fonctionnelles).

Action 4.2.2.

Prendre en compte le coût global de l'achat, la qualité et la durabilité des produits.

Action 4.2.3.

Réfléchir à l'insertion de mécanismes d'incitation à la performance dans les cahiers des charges (marchés avec obligation de résultats) et ouvrir la possibilité de variantes.

Action 4.2.4

Développer une logique d'économie de la fonctionnalité.

Engagement 4.3.

Former et animer les réseaux d'acheteurs et de juristes spécialisés dans les marchés publics pour poursuivre l'évolution de l'achat vers une logique économique (sourcing, négociation, procédures spécifiques).

Action 4.3.1.

Systématiser la pratique du sourcing avant le lancement de la procédure de mise en concurrence (rencontres avec les fournisseurs, consultation de bases de données dédiées aux entreprises, communication autour du programme d'achats de la collectivité, etc.).

Action 4.3.2.

Former et animer un réseau d'acheteurs et de juristes spécialisés dans les marchés publics.

Engagement 4.4.

Renforcer le suivi de l'exécution des marchés.

Action 4.4.1.

Mettre en place des indicateurs permettant d'objectiver le respect des engagements par les fournisseurs (respect des délais, taux de conformité, etc.).

Action 4.4.2.

Produire de manière systématique des bilans intermédiaires et des bilans finaux d'exécution.

Action 4.4.3.

Développer le contrôle interne des marchés et de l'achat.

Axe 5

FAIRE VIVRE LE
SCHEMA AU
BENEFICE DES VAL-
DE-MARNAIS :
GOUVERNANCE,
SUIVI ET EVALUATION

Axe 5 - Faire vivre le schéma au bénéfice des Val-de-Marnais

Gouvernance, suivi et évaluation

Par le présent schéma, le Département du Val-de-Marne s'engage de manière ambitieuse dans la mise en œuvre d'une politique d'achats vertueuse, au service de l'emploi et de la préservation de l'environnement de ses habitants. La réalisation des actions retenues ne serait toutefois possible sans un investissement transversal des élus et des agents départementaux, ainsi que la mise en place d'outils de suivi, permettant de rendre compte aux Val-de-Marnais des efforts entrepris.

Les marchés publics ont longtemps été perçus comme une fonction ressource visant à la sécurisation juridique des procédures de passation. Aujourd'hui, les opportunités d'aller au-delà de la simple réponse à un besoin matériel ou de service sont nombreuses et la commande publique est à même de constituer une composante à part entière des politiques départementales menées dans les domaines sociaux et environnementaux.

C'est pourquoi, et afin de donner à l'achat public sa pleine capacité à servir de levier d'interventions sociale et environnementale au profit des Val-de-Marnais, un pilotage politique impliquant les élus du Bureau départemental est indispensable.

D'autres membres de l'assemblée départementale pourront également être associés au gré de l'éclosion de projets nouveaux.

Du côté de l'administration départementale, la rédaction du schéma a été l'occasion de consulter largement les directions, afin de valoriser les initiatives de chacun ainsi que de mutualiser les compétences et les savoirs. Le suivi des engagements pris devra se faire de manière à poursuivre et favoriser cet esprit de transversalité. Ce travail conjoint entre les directions permettra de mettre en commun les expertises, de collaborer autour de la réalisation des différentes actions et d'essaimer les bonnes pratiques.

En outre, afin de mesurer et de rendre compte de la réalisation des engagements pris, la mise en place d'outils de suivi et de pilotage réguliers sera primordiale. Chaque action devra ainsi faire l'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'indicateurs coconstruits par les élus et les directions pilotes, appuyés par la direction de l'évaluation, des méthodes et de l'organisation (DEMO), le cas échéant.

Nos engagements

Engagement 5.1.

Des fiches actions, déclinaison opérationnelle des engagements pris et contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, seront progressivement élaborées par les directions pilotes, en lien avec les directions associées.

Engagement 5.2.

Un réseau « achats publics responsables » sera réuni de manière régulière afin de créer un réel collectif de travail, relais des orientations prises dans le présent schéma et permettant des retours d'expérience entre les acheteurs départementaux. Ce réseau sera animé de façon conjointe par le Service des marchés (SDM), la Délégation générale au développement durable (DgDD), la Direction de la logistique (DL) et la Direction de l'emploi, de la formation et de l'innovation sociale (DEFIS).

Engagement 5.3.

Le Bureau départemental se réunira annuellement afin d'examiner l'état d'avancement de chaque action, d'en approfondir certaines et de définir de nouveaux objectifs afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Engagement 5.4.

L'évaluation annuelle élaborée conjointement par les directions pilotes soumise à l'examen du Bureau départemental sera ensuite présentée à l'assemblée départementale. Cette évaluation annuelle permettra de communiquer sur les engagements de la collectivité au service de l'emploi et de la préservation de l'environnement des Val-de-Marnais.

Engagement 5.5.

Une révision générale du schéma pourra être réalisée lors de chaque nouvelle mandature afin d'adapter les ambitions aux orientations politiques de l'exécutif.

Annexes

LES FICHES ACTIONS

Annexes - Les fiches action

Fiches actions de l'axe 1 : Promouvoir la transition écologique et favoriser la résilience du territoire

Action	Échéance	Direction pilote	Directions associées
Engagement 1.1. : Favoriser la construction de bâtiments bas carbone, Haute Qualité Environnementale et encourager la sobriété énergétique.			
1.1.1. Promouvoir la construction et la rénovation du parc bâti départemental en favorisant des matériaux respectueux de l'environnement, une consommation énergétique la plus restreinte possible tout en les adaptant aux besoins	-	DB	DgDD
1.1.2. Favoriser les pratiques et usages écoresponsables	-	DgDD, DL	COM, DRH
1.1.3. Tester, évaluer et généraliser de nouvelles typologies de marchés avec obligation de résultats	2018	DB	DFM
Engagement 1.2. : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques liés aux déplacements des agents, et des fournisseurs à-travers des véhicules moins polluants, l'optimisation de flux et le développement des modes doux de circulation.			
1.2.1. Sensibiliser les agents départementaux à l'éco-conduite	2018	DL	DRH
1.2.2. Privilégier l'achat de véhicules propres	-	DL	
1.2.3. Intégrer des clauses visant à inciter les fournisseurs à utiliser des moyens de mobilité propres	-	DL	DFM
Engagement 1.3. : Poursuivre la politique ambitieuse d'approvisionnement durable des denrées alimentaires.			
1.3.1. Promouvoir l'agriculture biologique, écologique et les circuits courts pour l'alimentation des personnels, des enfants (Jeunes ASE, crèches) et des collégiens	-	DL	DgDD, DEFIS, DEC, DPEJ, CRECHES, DRH
1.3.2. Réduire les déplacements liés à l'approvisionnement des restaurants des personnels, des enfants et des collégiens	-	DL	DgDD, DEC, DPEJ, CRECHES, DRH
Engagement 1.4. : Généraliser l'achat de consommables, mobiliers et matériels informatiques écoresponsables (écolabels, produits recyclés et/ou recyclables) et repenser leur cycle de vie.			
1.4.1. Promouvoir des achats adaptés, tant du point de vue de la définition des besoins que de leur impact environnemental, selon un processus global, envisagé tout au long du cycle de vie du produit (ex. : formation aux écogestes des personnels d'entretien via l'insertion de clause dans les marchés de nettoyage)	2018	DL	DgDD, DEFIS
1.4.2. Augmenter la part d'achat de produits éco-conçus (papier, produits d'entretien, mobilier en bois, habillement, ...)	2018	DL	DgDD, DEFIS
1.4.3. Promouvoir les potentialités territoriales de l'économie verte et circulaire (repérer les opportunités qu'offre le territoire)	-	DgDD, DEFIS	DL, DSI

Action	Échéance	Direction pilote	Directions associées
1.4.4. Systématiser la prévention et la valorisation des déchets de l'administration	-	DL,DSI	DgDD, DEFIS
Engagement 1.5. : Favoriser le réemploi et la réutilisation en interne comme en externe, notamment en ce qui concerne les matériels informatiques, les mobiliers etc.			
1.5.1. Favoriser le réemploi et la réutilisation en interne, notamment en ce qui concerne les matériels informatiques, les mobiliers etc.	-	DL, DSI	DgDD, DEFIS
1.5.2. Développer ou renforcer des partenariats pour valoriser la réutilisation des matériels usagés	-	DL, DSI	DgDD, DEFIS, DAEI
Engagement 1.6 : Encourager la gestion durable des équipements et du patrimoine.			
1.6.1. Encourager un entretien durable, sain et respectueux de l'environnement, de l'ensemble du patrimoine départemental : espaces verts, voirie, etc.	-	DEVP, DTVD, DSEA, DB, DC, DL	
Engagement 1.7. : Promouvoir l'écoresponsabilité dans les travaux publics.			
1.7.1. Généraliser les chantiers écoresponsables : prévenir les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, adapter les techniques et procédés utilisés	-	DB	DTVD, DSEA, DADT, DEVP
1.7.2. Renforcer et harmoniser la gestion durable des déchets de chantier	-	DB	DTVD, DSEA, DADT, DEVP

Fiches actions de l'axe 2 : Favoriser l'insertion sociale par l'activité économique

Action	Échéance	Direction pilote	Directions associées
Engagement 2.1. Valoriser l'expertise et l'expérience du département du Val-de-Marne dans la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics.			
2.1.1. Optimiser et mutualiser les clauses sociales dans les marchés publics du département.	-	DEFIS	DFM
2.1.2. Essaimer l'ingénierie « clause sociale » développée au sein de la collectivité dans les marchés de partenaires du département.	-	DEFIS	
2.1.3. Etre pilote dans la mobilisation des acteurs du territoire autour des clauses sociales et dans la mise en place d'une coordination départementale.	-	DEFIS	
2.1.4. Continuer à développer l'outil informatique de suivi et gestion de la clause sociale « le maillon ».	-	DEFIS	DSI
Engagement 2.2. Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées d'accéder aux marchés publics du Département.			
2.2.1. Identifier les secteurs d'achats susceptibles d'être confiés aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées.	-	DEFIS	DL, DB, DEVP, DSEA, DTVD
2.2.2. Anticiper les marchés à venir et privilégier l'allotissement, afin de déterminer s'il est possible de prévoir des lots ou des marchés réservés.	-	DFM	DL, DB, DEVP, DSEA, DTVD, DEFIS
2.2.3. Inciter les entreprises à se référencer sur le portail Maximilien pour bénéficier d'un accès facile aux consultations susceptibles de les intéresser, pour se faire connaître au sein de la « bourse à la sous-traitance et à la cotraitance », pour bénéficier de l'offre de sensibilisation et de formation	-	DEFIS	
2.2.4. Continuer et développer le recours au critère de performance en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi à chaque fois que l'objet du marché le permet.	-	DEFIS	DASO, DPEJ

Fiches actions de l'axe 3 : Faire de la commande publique départementale un levier de développement de l'économie locale et responsable

Action	Échéance	Direction pilote	Direction associée
Engagement 3.1. : Soutenir le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS), un modèle économique émancipateur, au service de l'humain et de l'environnement, centré sur l'utilité sociale.			
3.1.1. Anticiper les marchés à venir et organiser des réunions d'information pour permettre aux candidats de préparer leur réponse	-	DEFIS	DL, DEVP, DB, DSEA, DTVD
3.1.2. Former les acteurs de l'ESS à la commande publique et à Maximilien	-	DEFIS	
3.1.3. Participer aux rencontres du réseau ESSaimons en Val-de-Marne !, qui regroupent les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire et mettre en relation sur le territoire des acteurs susceptibles d'apporter une synergie	-	DEFIS	
3.1.4. Développer le recours aux sous-critères de responsabilité sociétale des entreprises : gouvernance, lucrativité limitée, la politique sociale des candidats, notamment dans les secteurs où la main d'œuvre peu qualifiée constitue l'essentiel du prix proposé (ex. : pour les marchés de nettoyages de locaux).	-	DL, DFM	DEFIS, DB, DEVP, DSEA, DTVD
3.1.5. Développer l'usage des marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.	-	DEFIS	
Engagement 3.2. : Faciliter l'accès des TPE-PME, pourvoyeuses d'emplois, aux marchés publics du Département.			
3.2.1. Privilégier l'allotissement pour les gros marchés de façon à permettre aux petites entreprises de candidater.	-	DFM	
3.2.2. Valoriser la cotraitance et la sous-traitance pour permettre à de petits acteurs de se positionner sur une partie du marché, en partenariat avec une entreprise pouvant répondre au reste du marché.	-	DFM	
3.2.3. Identifier des acteurs responsables susceptibles de candidater, afin de déterminer s'il est possible de prévoir des lots ou des marchés réservés	-	DEFIS	
3.2.4. Inciter à limiter le nombre d'intermédiaires (« circuits courts »).	-	DL	DEFIS
3.2.5. Inciter les entreprises à se référencer sur le portail Maximilien pour bénéficier d'un accès facile aux consultations susceptibles de les intéresser, pour se faire connaître au sein de la « bourse à la sous-traitance et à la cotraitance », pour bénéficier de l'offre de sensibilisation et de formation	-	DEFIS	
Engagement 3.3. : Favoriser l'innovation pour améliorer l'organisation du service public et le service rendu aux usagers.			
3.3.1. Poursuivre l'expérimentation en s'inscrivant dans le dispositif régional Innov'up	-	DEFIS	
3.3.2. Développer autant que de besoin les partenariats d'innovation	-	DEFIS	

Fiches actions de l'axe 4 : Optimiser l'organisation de l'achat public du Val-de-Marne

Action	Échéance	Direction pilote	Directions associées
Engagement 4.1. : Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'achat public facilitant la mutualisation des besoins et poursuivre le déploiement d'outils partagés (nomenclature, cartographie des achats).			
4.1.1. Faire vivre et évoluer la nomenclature marchés	2018	DFM	
4.1.2. Organiser la mutualisation des besoins entre les directions	2018	DFM	DL
4.1.3. Favoriser le recours aux groupements de commande et aux centrales d'achat	2019	DFM	DL
Engagement 4.2. : Enrichir les cahiers des charges par la définition du « juste » besoin, la prise en compte du coût global de l'achat, de la qualité et la durabilité des produits ainsi que l'insertion de mécanismes d'incitation à la performance.			
4.2.1. Approfondir la définition du "juste" besoin, permettant de s'assurer de l'adéquation de l'achat au besoin réel et lutter contre la surconsommation (notamment par des exigences fonctionnelles)	2019	DFM	
4.2.2. Prendre en compte le coût global de l'achat, la qualité et la durabilité des produits	2018	DFM	
4.2.3. Réfléchir à l'insertion de mécanismes d'incitation à la performance dans les cahiers des charges (marchés avec obligation de résultats) et ouvrir la possibilité de variantes	2018	DFM	
4.2.4. développer une logique d'économie de la fonctionnalité	-	DL, DSI	DgDD, DEFIS
Engagement 4.3. : Former et animer les réseaux d'acheteurs et de juristes spécialisés dans les marchés publics pour poursuivre l'évolution de l'achat vers une logique économique (sourcing, négociation, procédures spécifiques).			
4.3.1. Systématiser la pratique du sourcing avant le lancement de la procédure de mise en concurrence (rencontres avec les fournisseurs, consultation de bases de données dédiées aux entreprises, communication autour du programme d'achats de la collectivité, etc.)	2019	DFM	
4.3.2. Former et animer un réseau d'acheteurs et de juristes spécialisés dans les marchés publics.	2018	DFM	DRH
Engagement 4.4. : Renforcer le suivi de l'exécution des marchés.			
4.4.1. Mettre en place des indicateurs permettant d'objectiver le respect des engagements par les fournisseurs (respect des délais, taux de conformité, etc.)	2018	DFM	
4.4.2. Produire de manière systématique des bilans intermédiaires et des bilans finaux d'exécution	2018	DFM	
4.4.3. Développer le contrôle interne des marchés et de l'achat	2019	DFM	



Conseil départemental du Val-de-Marne

Direction des finances et des marchés

2018

